

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. COUPEL François, M. DECHARME Olivier, Mme EBRARD Sylviane, M. GIRAULT Christian, M. LAVIEC Benoit, M. LECARPENTIER Vincent, M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme TAPIN Béatrice, Mme VERIER Marie

## Procurations :

M. ELTER Jean donne pouvoir à Mme EBRARD Sylviane, Mme MONNIER Erika donne pouvoir à Mme TAPIN Béatrice

## Etaient excusés :

M. ELTER Jean, Mme MONNIER Erika

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VERIER Marie

Date de convocation

25/01/2022

## Autorisation vente local technique communal

Date d'affichage

14/02/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../.....

et publication du :

..../.....

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 5 mars 2020.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale du bien en date du 20 novembre 2020.

Considérant la délibération en date du 22 novembre 2021 (relative à la désaffectation du local technique communal, ancien local des pompiers d'une surface utile de 95 m<sup>2</sup> d'une contenance de 4a 80 ca.

Considérant la délibération en date du 22 novembre 2021 (relative au déclassement du local technique communal.

Considérant l'offre d'achat présentée par Madame Sandra ELIE-LEFEVRE, d'un montant de 260 000€ (deux cents soixante mille euros)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- VALIDE les conditions et les caractéristiques de la vente :  
NOM : Sandra ELIE-LEFEVRE  
Montant de l'offre 260 000,00 € (deux cent soixante mille euros)
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions

nécessaires pour mener à bien cette transaction et à signer tous les actes nécessaires à ladite vente.

- CHARGE l'étude de Maître Thomas HOULEY de la rédaction de l'acte.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le maire,

Sylviane EBRARD